

**Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du
5 mai 2026 à Gland**

Présidence : Madame Anne Stiefel

Liste des 17 Communes sur 17 représentées :

Arzier-Le-Muids	2 voix	Le Vaud	2 voix
Bassins	2 voix	Longirod	1 voix
Begnins	1 voix	Marchissy	1 voix
Burtigny	1 voix	Prangins	4 voix
Coinsins	1 voix	St-Cergue	3 voix
Duillier	2 voix	St-George	2 voix
Genolier	2 voix	Trélex	2 voix
Givrins	2 voix	Vich	2 voix
Gland	12 voix	TOTAL	42/47

Le conseil intercommunal

Vu Le préavis N°03/2026 relatif à l'accompagnement à la transformation du RAT.

Vu Le préavis N°04/2026 relatif à la demande de crédit extrabudgétaire pour la création d'un poste de comptable à 60%.

Ouï Les rapports de la Commission de gestion et des finances.

Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour ;

décide :

- D'accepter le préavis N°03/2026 relatif à l'accompagnement à la transformation du RAT.
- D'accepter le préavis N°04/2026 relatif à la demande de crédit extrabudgétaire pour la création d'un poste de comptable à 60%.

Art. 161 (LEDP) : Référendum relatif au budget

1. La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande ; le corps électoral se prononce séparément sur chacune d'elles.

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Nyon dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la FAO.

Pour le bureau du conseil intercommunal

La Présidente



Anne Stiefel

La Secrétaire ad intérim



Ingrid Menoud

Gland, le 15 mai 2026